



Voiture sinistrée deux fois que faire ????

Par **matias77170**, le **28/03/2012 à 13:19**

Bonjour, Ma compagne est propriétaire d'une petite citadine assurée tout risques. Il y a 3 semaines une personne tierce lui a rentré dedans par l'arrière provoquant des dégâts importants au coffre et ayant touché le châssis. L'expert en charge confirme 2100€ de réparation et cote la voiture à 1500€ (sachant que pour ce véhicule il est impossible d'en trouver une au même km, même version, mêmes options pour 1500€ sur le marché) donc nous devrions payer 600€ de notre poche, impossible actuellement. La voiture a été déclarée en V.E donc invendable sauf à l'assurance par rapport à la cote. elle paye 120€ de mensualité depuis un an ce qui équivaut à environ 1300€ l'année. Est-il normal que l'assurance ne prenne en compte QUE la cote auto et pas le montant total des cotisations ??? On ne paye pas 120€ pour rien !!! Deuxième sinistre entre hier soir et ce matin : choc avant sur parking privé ou professionnel, le pare choc est quasiment décroché de son logement !!! Et dans ce cas précis je sais qu'il y a 50/50 pour la franchise encore une fois impossible à payer !!! Le directeur de classe BTS apprentissage de ma compagne a affirmé qu'il ne pouvait rien faire à cela car leur assurance ne couvre que les sinistres corporels : est-ce vrai ? Ou arnaque ??? Nous ne savons plus quoi faire, elle est en BTS apprentissage pendant 2 ans, 2 semaines école (30 km aller retour / jour) 2 semaines à Disney (60 km aller retour / jour) et on lui a confirmé qu'elle devait faire par ses propres moyens uniquement pour venir travailler faute de quoi elle serait dans l'obligation de démissionner de son BTS. J'en trouve tout cela lamentable injuste et frustrant, aucune aide de nulle part... Avez-vous des réponses ou conseils s'il vous plaît ???